

Chapitre concerné : 2.11

Développement économique, écologique et social durable
Energie et climat

Amendement n°1

Texte initial :

Nous devons promouvoir, à tous les échelons politiques, tant européen, national que local des démarches ambitieuses devant s'appuyer sur les cinq leviers principaux suivants :

Texte de remplacement :

Nous devons promouvoir, à tous les échelons politiques, tant européen, national que local des démarches ambitieuses devant s'appuyer sur les six leviers principaux suivants :

Amendement n°2

Ajout du point suivant entre le levier « une fiscalité réorientée » et « implication de nos concitoyens » :

- un aménagement du territoire associé à une politique économique et sociale en territoire rural visant à réduire les déplacements individuels, en favorisant l'autonomie économique locale et le télétravail, en incitant les collectivités territoriales à la mise en œuvre de transports en commun adaptés aux territoires à faible densité de population, en facilitant la communication sur les initiatives associatives et les événements de loisirs de proximité, en incitant les rapprochements des lieux d'habitation et de travail